Collège de la Trézence
2 rue du Fief Braud-17330 LOULAY

ACTE ADMINISTRATIF
N°2014/37

A – acte ne relevant de l'action éducatrice

Le Conseil d'Administration Convoqué le 10/11/2014
S'est réuni le 25/11/2014
Nombre de membres composant le conseil : 23
Quorum atteint en début de séance : 21
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 21
:

OBJET précis : **VOYAGE SCOLAIRE EN ALLEMAGNE**
DU 10/05/15 AU 15/05/15

CONTENU DE LA DECISION : (Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision) :

Le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité, l'opportunité du séjour, du budget et de la participation facultative et volontaire des familles présenté sur le document joint au présent acte, sur hypothèse d'effectif et aux conditions suivantes pour le séjour en Allemagne organisé par le collège de l'Ouche des Carmes à Aulnay pour les élèves de Langue Allemande (5ème , 4ème et 3ème) du 10/05/15 AU 15/05/15.

Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer les contrats et conventions liés à ce séjour.

RESULTATS DU VOTE 21 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Accusés de réception le :	**La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à** :	Nombre d'exemplaires
	A – Acte ne relevant pas de l'action éducatrice - **Monsieur le Directeur des Services de l'Education Nationale** D.G.F. - **Monsieur le Président du Conseil Général** D.C.B.D.	 1 1
	B – Acte relevant de l'action éducatrice - **Monsieur le Directeur des Services de l'Education Nationale** D.G.F.	 1
Publié le	**Fait à Loulay,** **le** Le Président du Conseil d'Administration,	
Certifié exécutoire le		

APPROUVE LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 25/11/2014

Lieu de la sortie ou voyage : Allemagne

CLASSES: 5ème, 4ème, , 3ème

EFFECTIF : 16 élèves

DATE : 10 au 15 mai 2015 Durée : 6 jours

Professeur coordonnateur RESPONSABLE : Mme Cadoret - organisation budgétaire voyage pris en charge par le collège d'Aulnay

Nombre Professeurs accompagnateurs : 1,5

COÛT FAMILLE : 300 €

Organisme : voyage Verdie traité par collège d'Aulnay

DéPENSES			**RECETTES**		
TRANSPORT	Autocar		**FAMILLES**		
HEBERGEMENT	Hébergement pension complète famille d'accueil		**Montant à charge des familles 300,00 €** **300x16 = 4800**		
	visites				
Sous-total (1)	**6 475.00**		**Sous-total (1)**	**4 800**	
			SUBVENTIONS diverses :		
			ETAT :		
Sous-total (2)			Collectivités (CDC)	480	
repas			Organismes internationaux :		
			Autres : Conseil Général 17		
Sous-total (2)			**Sous-total (2)**		
VISITES			**DONS :**		
	1		Association des parents :		
	2		F. S. E		640
	3		Autres :		
	4				
Sous-total (3)			**Sous-total (3)**	**640**	
Divers :					
Assurance annul divers	1				
Parking-essence	2		**Ressources propres**		**555**
.	3		**Projet « Echange Grande Bretagne »**		
	4		**Contribution entre services**		
TOTAL		**6 475**	**TOTAL**		**= 6 475**

Le Conseil d'administration délibère sur les points suivants :

- La signature des **contrats** et **conventions** liés à ce voyage.
- L'acceptation du **principe** et **la perception des dons** des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné.
- La perception de la **participation des familles** inscrite ci-dessus,
- L'approbation de la **contribution** d'un autre service, le cas échéant,
- Les modalités de remboursement en cas de désistement des élèves : l'inscription de l'élève vaut engagement définitif et aucun remboursement ne sera fait après signature sauf en cas de force majeure (hospitalisation de l'élève, décès de l'un des parents, frère ou sœur) avec justificatif à l'appui.
- Reversement aux familles des sommes non utilisées (supérieures à 8€) si des subventions étaient notifiées après ce vote et/ou le coût total était inférieur aux prévisions. Pour les reliquats inférieurs à 8 €, une notification sera adressée aux familles. Sans nouvelles dans un délai de 3 mois, les sommes sont définitivement acquises à l'établissement.